

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ETAT- MAJOR DE
L'ARMEE NATIONALE POPULAIRE**

**COMMANDEMENT DES FORCES DE
DEFENSE AERIENNE DU TERRITOIRE**

DEUXIEME MISE EN DEMEURE AVANT RESILIATION

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

la SARL TECHNOBAT/Algérie dont le siège et le domicile sont élus au 25 bis, rue Hadj Ahmed Mohamed-Hydra-Alger, titulaire du marché à commandes n°14/2019 du 14/10/2019 portant sur la réalisation des travaux de maintenance des stations d'épuration et de potabilisation installées sur les différents sites DAT à Oran, Bechar, In amenas, Debdeb, Ouargla, Djanet et Tamanrasset, est mise en demeure pour la deuxième (02) fois, pour déposer la caution de bonne exécution de la deuxième année du marché à commandes supra-cité, dans un délai de huit (08) jours à partir de la date de publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et sur le site officiel du Ministère de la Défense Nationale.

Faute par la société de se conformer aux prescriptions ci-dessus, le marché à commandes sera résilié unilatéralement au tort exclusive de la société avec l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.